



BUSINESS MEETING EURALOGISTIC

JEUDI 9 NOVEMBRE 2017 | 9h-12h | CAMPUS EURALOGISTIC

BULLETIN D'INSCRIPTION :
CHARGEURS INDUSTRIELS ET DE LA DISTRIBUTION

Votre société

Raison sociale

Effectif

Adresse postale

Code postal / Ville

--	--	--	--	--	--

Téléphone

--	--	--	--	--	--

Participant / contact

Nom / Prénom

Fonction

Email

Ligne directe

--	--	--	--	--	--

Portable

--	--	--	--	--	--

J'assurerai les rendez-vous accompagné(e) d' un(e) collègue
(Nom / prénom :

Je m'engage à être présent au Business Meeting Euralogistic le jeudi 9 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et à honorer les rendez-vous fixés.

Je signe les conditions générales de vente (2ème page) et je joins le cahier des charges complété.

DATE ET SIGNATURE (cachet de l'entreprise)

Conditions Générales de Vente

LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions au business meeting Euralogistic s'effectuent uniquement auprès de l'équipe du Pôle EURALOGISTIC qui assure la Maîtrise d'ouvrage complète de cette opération.

Coordonnées du Pôle Euralogistic :

Pôle Euralogistic / CCI Artois
Campus Euralogistic
Plate-forme multimodale DELTA 3 - 622 Rue des Hauts de France
62110 HENIN BEAUMONT
Tel : 03.21.74.16.12

POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT VALIDEE, l'entreprise doit compléter le formulaire d'inscription prévu à cet effet accompagné des conditions générales de vente signées et du cahier des charges complété et retourner le tout à l'adresse ci-dessus ou par mail à : j.ferlin@euralogistic.com.

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription au business meeting Euralogistic ne s'appliquent pas aux chargeurs (industriels / distribution).

L'inscription comprend la planification de 6 rendez-vous maximum, la mise à disposition d'un présentoir commun situé à l'entrée (pour y déposer cartes de visite et plaquettes commerciales), la remise de badge, l'accès libre à l'espace café.

PRINCIPES D'ORGANISATION DES RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES

Les rendez-vous d'affaires se dérouleront au sein du Campus Euralogistic, le jeudi 9 novembre 2017 de 9h00 à 12h00.

Le représentant de chaque entreprise participante est tenu de respecter son planning de rendez-vous. La durée de chaque rendez-vous est fixée à 20 minutes avec quelques minutes de battement entre chaque entretien.

Le Pôle Euralogistic organise cette opération à l'aide d'un système de gestion informatisé spécifique dédié à l'organisation et la planification des rendez-vous.

L'entreprise qui s'inscrit au business meeting s'engage à respecter le principe d'organisation de ce dernier. Chaque participant doit, par principe, « jouer le jeu », honorer les rendez-vous qui lui ont été programmés sur la base de ses souhaits formulés mais également de ceux formulés par les autres participants. Dès lors, le système d'optimisation des rendez-vous doit pondérer les vœux de chacun en essayant de les satisfaire au maximum. Il ne peut cependant et bien évidemment pas garantir que chaque rendez-vous souhaité le soit également par l'autre participant.

MODIFICATION DE L'INSCRIPTION

Si le représentant de l'entreprise inscrit au Business Meeting n'est pas en mesure d'honorer sa participation, il est tenu de transmettre les coordonnées de la personne assurant son remplacement en informant le plus rapidement possible le Pôle Euralogistic.

Quelque soit le délai précédant la date de la manifestation, aucune annulation ne sera possible de la part de l'entreprise inscrite. En cas d'annulation et/ou de non remplacement, les frais de participation ne seront pas remboursés.

Signature